

Traité sur le Commerce des Armes
23 Avenue de France
CH-1202 Genève
23 janvier 2024

Destinataires : Représentants des États Parties au Traité sur le commerce des armes.
: Représentants des États Signataires au Traité sur le commerce des armes.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU FORUM D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LE DÉTOURNEMENT (DIEF)

1. Conformément à la règle 10 des Termes de référence du DIEF et au nom du Président du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), je présente aux États Parties et aux États Signataires le projet d'ordre du jour de la quatrième réunion du Forum d'échange d'informations sur le détournement programmée pendant les réunions des Groupes de travail du TCA lors de la dixième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes (CEP10) (20–23 février 2024) selon les modalités suivantes :

- a. Date : 22 février 2024
- b. Horaire : 15 h – 18 h
- c. Lieu : Centre International de conférences de Genève (CICG), Genève, Suisse

2. Comme indiqué dans l'invitation du Président du DIEF à cette réunion, qui a été diffusée le 14 décembre 2023, les délégations sont informées que la réunion ne sera pas une réunion régulière du DIEF. La réunion du 22 février 2024 sera entièrement consacrée à l'examen de l'utilité du DIEF et de son mandat (Termes de référence), qui lui a été confié par la CEP9.

3. Aux fins de cet exercice d'examen, le Président du DIEF a préparé un document de travail succinct destiné à faciliter les discussions, qui est distribué avec le présent projet d'ordre du jour. Les délégations sont invitées à s'appuyer sur ce document de travail pour préparer la réunion du DIEF et à réfléchir aux observations et aux questions qui y figurent.

Cordialement,

M. Dumisani DLADLA
Chef du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes

Traité sur le commerce des armes
Dixième Conférence des États Parties
Genève, 19–23 août 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR
QUATRIÈME RÉUNION DU FORUM D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LE DÉTOURNEMENT
(DIEF)
22 février 2024, 15 h – 18 h (heure locale de Genève)

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation du document de travail de la présidence du DIEF sur l'examen de l'utilité des réunions du DIEF et de ses Termes de référence
3. Échange de points de vue sur l'utilité des réunions du DIEF et de ses Termes de référence et recommandations éventuelles à la CEP10
4. Échange de points de vue sur les prochaines étapes du processus d'examen
5. Conclusion
